

Concertation charte
d'engagements sur l'usage des
produits phytosanitaires –
loi EGALIM

Atelier participatif de Colmar
14/10/2020

SNCF Réseau Grand-Est

Note de Synthèse

16 octobre



SOMMAIRE

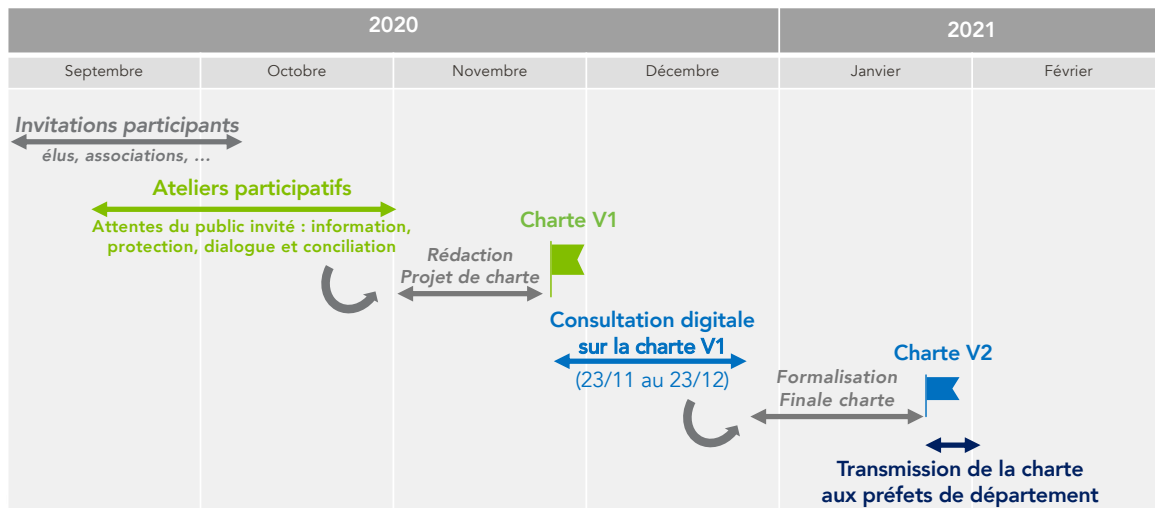
1	INTRODUCTION	3
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
2	SYNTHESE DES ECHANGES.....	4
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	7
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>8</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant sur l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>8</i>
2.2.4	<i>Priorisation des contributions par thème.....</i>	<i>8</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS	8
2.4	MOT DE LA FIN	9
3	ANNEXES	10
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER	10
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION	10
3.2.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>10</i>
3.2.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.2.3	<i>Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>12</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS	12

1 Introduction

1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 14/10/2020 à Colmar s'inscrit dans la 1^{ère} étape de cette concertation.

1.2 Déroulement de l'atelier

29 participants dont 20 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : 18h15 à 20h30

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national

- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

2 Synthèse des échanges

2.1 Présentation en plénière

Avant de débiter la présentation en plénière, Christian Meistermann, élu à la ville de Colmar a accueilli l'ensemble des participants. Christian Meistermann a d'abord remercié SNCF Réseau pour l'organisation de ce temps d'échange puis présenté les projets de la ville de Colmar en termes de valorisation du patrimoine naturel. Enfin, Christian Meistermann a souhaité à tous les participants une bonne séance de travail, instructive et constructive.

Valérie Crouvezier, responsable du pôle environnement et développement durable à la direction territoriale Grand-Est chez SNCF Réseau a également accueilli et remercié les participants et rappelé le cadre d'organisation de la séance de travail : la loi Egalim et la rédaction d'une charte qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires dans une perspective de réduction et de développement de nouvelles pratiques. Valérie Crouvezier a souligné la volonté de SNCF Réseau de conduire une concertation à l'échelle des territoires pour appuyer l'élaboration de la charte sur des contributions locales. En conclusion de son accueil, Valérie Crouvezier a indiqué aux participants l'organisation de la séance : un temps de partage d'information par SNCF Réseau et un travail en sous-groupe dans le but de mobiliser l'intelligence collective.

Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) a tout d'abord rappelé les règles sanitaires à respecter pour la sécurité de tous les participants et les dispositions prises pour y contribuer (distance des chaises, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de masques, ...).

Dans un second temps, Nicaya conseil a proposé aux participants de se présenter, puis rappelé le déroulement prévisionnel de l'atelier et enfin proposé des règles de travail et d'échanges, que les participants ont approuvées.

Nicaya conseil a ensuite proposé aux participants d'exprimer leurs attentes et besoins par rapport à l'atelier (cf. Annexe 1). En synthèse les principales attentes portent sur :

- Le partage d'informations sur les pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré et ses abords
- Les dispositions prises par SNCF Réseau pour la biodiversité, les espèces envahissantes
- Des précisions sur les traitements utilisés et les alternatives pouvant être mises en place

Nicaya conseil a précisé aux participants que s'ils souhaitaient aborder d'autres thèmes que celui prévu pour l'atelier, ils pouvaient le formuler oralement et, le cas échéant, le préciser dans le **Cahier d'expression** mis à leur disposition dans la salle.

Lors des deux premiers temps de présentation qui ont suivi SNCF Réseau a **précisé le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate, et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.**

Cette présentation a donné lieu à des échanges qui ont porté sur les principaux points suivants :

- **L'entretien de la végétation aux abords des voies**
 - Un participant demande des précisions sur la composition des produits de biocontrôle
 - SNCF Réseau indique que l'acide pélagornique est fabriqué à partir de produits de dégradation qui restent de la fabrication des sacs plastiques biodégradables. Ils sont issus de produits naturels et sont sans rémanence dans l'environnement. A ce titre, ils n'entrent pas dans les mesures de consommation des produits phytosanitaires de synthèse.
 - Un participant demande si un seul traitement par an est mené uniquement avec du glyphosate
 - SNCF Réseau indique qu'aujourd'hui un traitement par an est mené, pas uniquement avec du glyphosate mais avec un mélange intégrant des produits antigerminatifs, dans le cadre d'une campagne de traitement étendue de fin février à fin juin. Quand les interventions ont lieu plus tard dans la saison, seul le glyphosate est utilisé. C'est la raison pour laquelle la sortie du glyphosate est un fort enjeu pour SNCF Réseau : c'est le dernier produit encore utilisable et efficace de manière systémique.
 - Un participant demande des précisions sur l'efficacité de l'acide pélagornique seul
 - SNCF Réseau indique l'acide pélargonique n'a une pérennité que d'un mois ce qui ne suffit pas pour les traitements. C'est pourquoi il est mélangé avec un produit de synthèse antigerminatif afin d'avoir une pérennité qui dure jusqu'à 120 jours et ne pouvoir faire que deux campagnes de traitement par an.
 - Un participant demande des précisions sur la dose de glyphosate utilisée lors des traitements

- SNCF Réseau indique utiliser des dosages différents : une demi-dose de produit peut être utilisée sur la partie ballastée, selon l'état d'enherbement de la voie (les voies nouvelles, par exemple, peuvent ne pas être traitées du tout pendant 10 ans). Une pleine dose est en revanche appliquée sur piste, mais en tout état de cause, les traitements ne dépassent jamais la dose réglementaire. La réglementation encadre tous les utilisateurs de glyphosate.
 - Un participant demande des précisions sur les moyens utilisés par SNCF Réseau pour éviter les accidents liés aux chutes d'arbres
 - SNCF Réseau indique que la fragilisation des arbres devient un réel problème pour tout le monde : la SNCF comme les communes.
 - Concernant l'infrapôle Rhénan, 4 millions d'euros par an sont investis sur la maîtrise de la végétation. Il existe une véritable volonté de traiter et de contenir la végétation afin d'avoir des abords de voies qui répondent aux exigences d'un réseau sécurisé.
 - SNCF Réseau précise être parfois face à des injonctions contradictoires sur le sujet, avec par exemple des demandes de préservation des arbres pour des critères de cadre de vie ou de biodiversité, face à des enjeux de sécurité.
 - Un participant demande des précisions sur les données utilisées dans le SIG sur les aires de captage car la réglementation peut évoluer.
 - SNCF Réseau indique que les périmètres de captage d'eau sont rentrés dans l'application SIGMA. Tous les deux ans, SNCF Réseau met à jour les périmètres géographiques de captage.
 - SNCF Réseau indique également mener une veille réglementaire sur ces périmètres de captage afin de vérifier s'il n'y a pas de nouvelles réglementations ou déclaration d'utilité publique sur ces périmètres de protection. Si c'est le cas, les données sont mises à jour dans le SIG et sont prises en compte dans les trains désherbeurs pour la campagne de traitement suivante.
 - SNCF Réseau précise que les données sont issues des Agences Régionale de Santé, des agences de l'eau, des comités de bassin et des arrêtés préfectoraux de DUP.
- **Les alternatives à l'usage du Glyphosate**
 - Un participant demande des précisions sur les recherches d'alternatives aux produits phytosanitaires, en précisant que certaines communes en sont sorties depuis plus de 20 ans.

- SNCF Réseau souligne que les communes sont déjà réglementées par la loi Labbé, qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces fréquentés par le public, ce qui inclue également les gares. Les voies ferrées ne sont pas incluses dans ces interdictions.
- SNCF Réseau indique que la recherche et développement engagée depuis déjà plusieurs années étudie différentes pistes pour sortir du glyphosate, et à terme de l'utilisation des produits phytosanitaires, mais que les alternatives ne sont pas mures.
- SNCF Réseau précise qu'en 20 ans, l'entreprise a divisé par 4 le volume de produits phytosanitaires utilisé sur le réseau ferré.
- Un participant demande des précisions sur un éventuel travail de sortie des produits débroussaillants et dévitalisants, alors que ce sont les seuls qui fonctionnent
 - SNCF Réseau indique que la loi Egalim va empêcher l'utilisation de ces produits sur 40% du réseau. Il est possible d'imaginer que les autres produits, comme les débroussaillants ou les dévitalisants, vont eux aussi devenir interdits. Ce sont des pratiques qui ont un avenir relativement faible, il va falloir s'adapter.

2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants ont ensuite été invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Le détail des contributions en atelier est proposé en Annexe 2 à la présente note de synthèse.

2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires :

- Le partage d'informations avec les collectivités, les associations, les riverains ... (cartographie, produits utilisés, dates de traitement, enjeux des traitements, les alternatives possibles et leurs coûts...)
- La mise en place d'interlocuteurs dédiés et identifiés au sein d'SNCF Réseau

- Des moyens de communication adaptés : affiches, site internet
- Développer la culture de communication

2.2.2 Protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires :

- La poursuite des expérimentations et de l'étude des nouvelles technologies
- L'augmentation des distances de sécurité
- Le partage d'informations avec les communes

2.2.3 Dialogue et conciliation concernant sur l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires :

- La mise en place d'instances de conciliation (plateforme internet, médiateur extérieur...)
- Privilégier les échanges humains par des rencontres avec les intercommunalités, communes... pour simplifier les démarches
- Avoir un représentant local chez SNCF Réseau

2.2.4 Priorisation des contributions par thème

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont priorisé les contributions en fonction de celles qui leurs paraissaient prioritaires à mettre en œuvre (cf. annexe 2).

2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance SNCF Réseau a présenté les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation avec de nouveaux ateliers

- La démarche d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

En réponse à des attentes évoquées en début de séance, SNCF Réseau a précisé qu'une adresse mail permettant d'échanger avec SNCF Réseau sur les sujets de maîtrise de la végétation existait déjà : ST-INFPRHENAN-GUICHET-PATRIMOINE-DOMAIN@sncf.fr.

Valérie CROUVEZIER a également indiqué qu'elle était également à disposition des participants sur les questions relatives à l'environnement - valerie.crouvezier@reseau.sncf.fr.

Au terme de l'atelier SNCF Réseau a remercié les participants pour leur participation active et leur présence à l'atelier.

Les participants ont été invités à consulter le site internet (www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation) afin de rester informés et télécharger la plaquette d'information relative à la maîtrise de la végétation.

2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, Nicaya conseil a demandé aux participants 1 mot d'appréciation sur l'atelier.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Dialogue
- Enrichissant
- Constructive
- Écoute
- Échange
- A approfondir
- Attentes
- Résultats
- Actions
- Interrogations
- Dubitatif sur la possibilité du zéro phytosanitaire

3 Annexes

3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l’atelier

Les participants ont été invités au début de l’atelier d’exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion.

- Connaître les prescriptions dans les aires d’alimentation de captage
- Partage d’informations sur les pratiques de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur les abords des voies et des gares
- Partage d’informations sur les alternatives au glyphosate
- Partage d’informations sur les produits utilisés sur les voies et leur dosage
- Partage d’informations sur la périodicité de l’entretien des abords notamment des grillages
- Partage d’informations sur les priorités de SNCF Réseau en matière d’entretien de la végétation
- Des précisions sur les projets en matière de maîtrise de la végétation
- Partage d’informations sur la gestion des plantes invasives
- Relayer des informations et faire le lien avec les actions menées par SNCF Réseau
- Partage d’informations sur les expérimentations locales
- Partage d’informations sur la régularité des travaux d’entretien
- Savoir qui fait quoi au sein de SNCF Réseau

3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-dessous pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis).

3.2.1 Contributions en matière d’information sur l’usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants effectué en séance.

Information

Désigner et partager régulièrement avec un contact SNCF Réseau pour : <ul style="list-style-type: none"> • Partager des éléments techniques (produits utilisés...) • Partager le calendrier prévisionnel des passages de traitement et les aires de travaux 	13
Avoir un n° vert qui permet d'avoir des renseignements sur l'environnement	10
Développer la culture de la communication	9
Avertir les communes pour diffusion aux habitants (meilleure gestion)	8
Communication sur site internet et avoir les coordonnées des personnes chez SNCF Réseau	5
Passage des personnes chargées de l'environnement chez SNCF Réseau dans les communes	4
Utiliser des moyens de communication adaptés : <ul style="list-style-type: none"> • Suffisamment tôt pour relayer si besoin • Ludique et simplifiée (cartes web, affiches, bulletins communaux) • Réunions avec les riverains • Actualiser régulièrement 	2
Communiquer à l'échelle locale	2

3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Mesures de protection	
Informers les communes voisines du ferroviaire, les structures gestionnaires, l'ONF, les acteurs de terrain (captage d'eau, produits utilisés, conditions météorologiques...) avec une fiche de sécurité	13
Mener des essais / expérimentations en vue de ne plus désherber chimiquement	12
Avoir un contact « environnement » sur la région	8
Utiliser des produits homologués à faible risques --> biocontrôle	5
Distanciation par rapport aux habitations et cultures et installation de murs anti-dérives	5
Penser une autre conception des voies avec la végétalisation	3

Maintenir le désherbage de nuit pour éviter l'évaporation du produit	2
Recherches technologiques pour le matériel désherbage	2

3.2.3 Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Dialogue et conciliation	
Communiquer sur l'entretien des voies / les travaux d'infrastructures prévus afin de mutualiser avec les communes les travaux / les coupures pour simplifier les démarches	15
Avoir un n° vert pour s'adresser directement à SNCF Réseau et transmettre les plaintes des riverains et les problèmes de sécurité	10
Désigner un représentant local chez SNCF Réseau (avoir des retours assez rapides)	8
Lever les contraintes pour les collectivités et gestionnaires lorsque les travaux sont dans l'intérêt de SNCF réseau : surcharge de travail pour intervenir de nuit, demande de gratuité lors de coupures de voies	4
Avoir les coordonnées par thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • Des personnes en charge des traitements et produits phytosanitaires • Des personnes en charge de la gestion de la végétation 	2
Organiser une réunion locale une fois par an avec les communes ou les EPCI	1

3.3 Annexe 3 : liste des participants

Participants :

- Anneheim Stéphane
- Barbier Mickael
- Boise Ludovic
- Bootz Philippe
- Clément Sébastien
- Eckart Jean-Luc
- Fechter Francis
- Fischer Philippe
- Gantzer Claude
- Hirtz Océane
- Kaemmerlen Claire
- Klein Sandra
- Kohlamnn Pascal
- Lacroix Marie
- Manrique Florent
- Meistermann Christian
- Pagnacco Annabelle

- Perrotey-Doridant Pascal
- Poellen Camille
- Schuller Jean-Marc
- Stampfler Antoine

- Karlin Christophe
- Pujols Jean-Pierre
- Caillard Aurélie
- Guidoni Gislain

SNCF Réseau :

- Crouvezier Valérie
- Jund Jean-Marie
- Pierron Camille

Nicaya Conseil :

- Williamson Jennifer
- Sabouraud Pauline

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

